

EAC : le Burundi note deux "gros obstacles" pour la politique industrielle commune

@rib News, 24/04/2017 Source Xinhua Deux "gros obstacles" se dressent sur le parcours de la mise en œuvre de la politique industrielle commune au sein des pays membres de la Communauté d'Afrique de l'Est/East African Community (CAE/EAC), le manque de fonds et d'électricité, estime Serge Birizanye, directeur du développement industriel au ministère burundais du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme.

Fondée en 2000, l'EAC regroupe à ce jour six Etats, à savoir le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda, le Burundi et le Rwanda dont l'adhésion remonte à l'an 2007, ainsi que le Soudan du Sud récemment admis dans cette organisation d'intégration régionale africaine en 2016. M. Birizanye s'exprimait lundi à Bujumbura au cours d'une interview accordée à Xinhua en marge de l'ouverture des travaux des assises régionales sur l'industrialisation à l'intention des experts de l'EAC ad hoc prévues pour une semaine dans la capitale burundaise pour faire l'état des lieux sur la conception et la compétitivité industrielle dans cinq Etats membres de cette communauté (Kenya, Tanzanie, Ouganda, Rwanda et Burundi). "Le premier gros obstacle au niveau de la mise en œuvre de la politique industrielle commune au niveau de l'EAC, c'est le manque cruel des fonds pour financer le secteur industriel dans cette sous-région africaine, avec pour effet pervers une peur omniprésente du risque à encourir dans le camp des investisseurs privés dans ce secteur certes vital pour la croissance économique ; mais exigeant cependant des moyens financiers immenses", a-t-il précisé. Elaborée depuis 2009 au niveau de l'expertise régionale et validée en 2009 par un sommet des chefs de l'EAC, la politique industrielle commune pour cet espace régional qui abrite plus de 130 millions d'habitants, est articulée sur trois axes-clés : compétitivité industrielle, croissance économique et création d'emplois manufacturiers. La seconde entrave majeure à laquelle font face les pays de l'EAC au niveau de leur politique industrielle commune, "et qui d'ailleurs, englobe bien d'autres défis sous-jacents", est la quasi-indisponibilité de l'énergie électrique, a-t-il ajouté. "Car, quoique qu'ils fassent, ces pays de l'EAC ne peuvent aujourd'hui pratiquer le développement industriel sans énergie", a-t-il renchéri. Tout le directeur Birizanye a indiqué qu'aux horizons futurs "non lointains", l'on doit voir le développement des réseaux porteurs d'espoir incarnés par les perspectives d'interconnexion électrique au sein de cette sous-région africaine des Grands Lacs. "Nous assistons en effet à des interconnexions électriques en cours entre la République Démocratique du Congo (RDC) et la Tanzanie d'une part, et entre la RDC et le Burundi d'autre part ; et, très prochainement, il est attendu une interconnexion de très grande ampleur, qui partira de la Corne d'Afrique en Ethiopie jusque dans l'espace régional couvert par les pays membres de l'EAC", a-t-il signalé par ailleurs. Pour lui, si l'EAC parvient à résoudre ce défi énergétique pour le court et moyen termes, nul doute qu'un coup d'accélérateur sera donné à l'essor industriel dans cette partie de l'Afrique. Il a ajouté que selon les projections sur base des décideurs politiques et partenaires financiers en matière énergétique au niveau de l'espace régional couvert par l'EAC, d'ici l'horizon 2020, cette sous-région pourra bénéficier d'un accès largement meilleur à l'énergie électrique. Par ailleurs, M. Birizanye s'est dit heureux de constater que six ans (2011-2017) après la validation de la politique communautaire de l'EAC en matière de développement industriel, on relève des acquis à saluer au niveau de l'apanouissement industriel au sein de ces pays partenaires. A titre illustratif, il a souligné qu'un sommet des chefs d'Etat de l'EAC tenu à Nairobi (Kenya) en février 2016, a été sanctionné par une décision portant abolition au sein de cet espace régional, de "l'importation des chaussures de seconde main et des vêtements usagés communément dénommés friperies" en vue d'accroître la création d'emplois au sein de chaque Etat membre de cette communauté. "En s'y penchant de près, on découvre aisément qu'au-delà de cette mesure, au demeurant salutaire pour la protection des industries locales émergentes au sein de l'espace régional de l'EAC; les populations locales en tirent aussi comme dividendes importantes, la prévention contre l'importation tacite des maladies véhiculées par ces chaussures de seconde main et ces vêtements usagés, qui sont des produits ramassés par ici par là dans des pays dits développés, notamment ceux d'Europe", a-t-il fait remarquer.

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});